

## ANNEXE « D » : FORMULAIRE D'EXCLUSION

### FORMULAIRE D'EXCLUSION ACTION COLLECTIVE RELATIVE À LA FLUOROQUINOLONE – CIPRO<sup>MD</sup> ET AVELOX<sup>MD</sup>

Remplissez et retournez ce formulaire au plus tard le **September 24, 2024**, **UNIQUEMENT SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS PARTICIPER À L'ACTION COLLECTIVE RELATIVE À LA FLUOROQUINOLONE EN CE QUI CONCERNE CIPRO<sup>MD</sup> ET AVELOX<sup>MD</sup>**.

Aux fins du présent formulaire d'exclusion, les définitions suivantes s'appliquent :

« **Règlement** » désigne le règlement conclu entre le Demandeur et Bayer Inc. conformément à l'Entente de règlement de Bayer concernant Cipro et Avelox, dont une copie est disponible au [www.garchaandcompany.ca](http://www.garchaandcompany.ca).

« **Action collective relative à la fluoroquinolone** » désigne l'action suivante : *Lloyd Achtymichuk v. Bayer Inc., Janssen Inc., Janssen Pharmaceuticals, Inc., and Janssen Research & Development, LLC*, au registre de Vancouver de la Cour suprême de la Colombie-Britannique sous le numéro de dossier S167919.

« **Cipro** » désigne toutes les formulations de la ciprofloxacine de marque Cipro<sup>MD</sup> (c.-à-d. non génériques) distribuées ou autorisées au Canada par Bayer Inc.

« **Avelox** » désigne toutes les formulations de moxifloxacine de marque Avelox<sup>MD</sup> (c.-à-d. non génériques) distribuées ou autorisées au Canada par Bayer Inc.

#### Conséquences de l'exclusion

En remplissant et en retournant le présent formulaire d'exclusion de la manière indiquée ci-dessous, vous choisissez :

- 1) de **ne pas** prendre part au Règlement,
- 2) de **ne pas** participer de quelque manière que ce soit à l'Action collective; ET
- 3) de **ne pas** participer aux avantages découlant du Règlement ou de l'Action collective.

Si vous remplissez le présent formulaire d'exclusion, vous ne serez pas lié(e) par le Règlement ou par la renonciation qu'il contient, mais vous n'aurez pas droit aux avantages qui pourraient être mis à la disposition des Membres du Groupe dans le cadre du Règlement.

Pour être valable, ce formulaire doit être rempli et envoyé aux Avocats du Groupe à l'adresse indiquée ci-dessous et doit avoir été reçu ou envoyé au plus tard le **September 24, 2024**, le cachet de la poste faisant foi. Les formulaires d'exclusion envoyés après le **September 24, 2024** ne seront pas acceptés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Entente de règlement de Bayer et l'Action collective relative à la fluoroquinolone, veuillez consulter le site Web [www.garchaandcompany.ca](http://www.garchaandcompany.ca).

**Votre nom :** \_\_\_\_\_ (champ obligatoire)

**Votre adresse :** \_\_\_\_\_ (champ obligatoire)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Province dans laquelle vous avez acheté, ingéré, utilisé ou acquis Cipro et/ou Avelox :**

\_\_\_\_\_ (champ obligatoire)

**Votre numéro de téléphone :** ( ) \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ (champ obligatoire)

**Votre courriel :** \_\_\_\_\_ (champ optionnel)

**Bref exposé des motifs de votre exclusion :**

---

---